



Evêché de Matadi
L'Evêque

NOTE CIRCULAIRE N° 003/DNM/EVMAT/2020

**Objet : Dispositions pratiques pour les funérailles de Mr l'Abbé Maxence
MATUMONA NSUNDA**

**A Monseigneur Le Vicaire Général,
Aux Révérends Abbés et Pères,
Aux Révérendes Sœurs,
Aux Révérends Frères,
A tous les diocésains de Matadi,**

1. Les mesures prises ce mercredi soir 18 mars 2020 par le Chef d'Etat, Mr Félix-Antoine TSHISEKEDI, sur l'urgence à arrêter la pandémie du *coronavirus* et protéger la population congolaise, touchent radicalement nos Eglises, nos diocèses dans notre pratique pastorale. Il est à croire que dans les prochains jours, la CENCO annoncera des directives concertées entre Evêques pour la mise en pratique de ces mesures d'urgence.
2. Très bientôt, moi-même je vous adresserai une Circulaire sur les comportements à adopter pour les célébrations sacramentaires, les réunions en paroisses, les rencontres de catéchèse et même sur les comportements dans nos communautés de vie.
3. Le Chef d'Etat a décidé *la suspension de tous les cultes pour une période de quatre semaines à compter de ce jeudi 19 mars 2020 ; l'interdiction de tous rassemblements, célébrations, de plus de vingt personnes sur les lieux publics en dehors du domicile familial et l'organisation des deuils dans les salles et les domiciles. Les dépouilles mortelles seront conduites directement de la morgue jusqu'au lieu d'inhumation et en nombre restreint d'accompagnateurs.*

4. Depuis une semaine, nous avons annoncé le programme des funérailles de l'Abbé Maxence MATUMONA, et les nouvelles décisions incluent les dates décidées pour les funérailles. Les décisions du Chef d'Etat interdisent donc les cultes et les rassemblements. Pour les funérailles, l'Eglise n'est pas une salle ou un domicile, mais elle s'apparente à un lieu public de célébration.

5. Eu égard à tout ce qui précède, après avoir mûrement réfléchi et consulté, j'ai décidé :

- Que la veillée mortuaire publique avec exposition du corps initialement prévue ce jeudi 19 mars à la paroisse St Joseph de Lukala est annulée. **En lieu et place, les consacrés déjà sur place à Lukala exécuteront l'office des défunts et prieront le chapelet pour le défunt en célébration privée, c'est-à-dire non ouverte aux paroissiens selon l'heure à décider sur place.** Dans l'entre-temps, le corps reste conservé à la morgue de l'Hôpital Nsona-Nkulu à Mbanza-Ngungu.

- Que la messe des funérailles publiques initialement prévue le vendredi 20 mars à la paroisse St Joseph de Lukala est annulée. **La levée du corps se fera ce même vendredi matin de la morgue de Nsona-Nkulu pour être directement acheminé à Tumba pour l'inhumation, après avoir célébré les absoutes privées en l'église St Jean l'Evangéliste de Tumba.** Un verre de consolation sera offert à la Paroisse St Joseph de Lukala à la famille et aux consacrés, en respectant les mesures d'hygiène imposées par l'Autorité de l'Etat.

6. Je m'associe de tout cœur à la douleur encore plus grande de la famille du défunt de ne pas pouvoir vivre le deuil de leur frère comme nous le faisons d'habitude. Cependant il est tout à fait légitime de nous soumettre aux décisions des autorités politiques, les garants de l'ordre dans l'Etat. Sur ce, l'Eglise catholique doit montrer l'exemple du respect des lois qui garantissent le bien et la santé de tous.

Avec ma bénédiction apostolique.

Fait à Matadi le 19 mars 2020.

+Daniel NLANDU MAYI,

Evêque de Matadi.

